

## Séance publique du 10 septembre 2007

### Délibération n° 2007-4338

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre 2007-2009 - Programme d'actions 2007**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'amélioration et le renforcement de la GSUP sont des enjeux prioritaires affirmés par les partenaires locaux du GPV de Vénissieux dans la convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine 2004-2008, dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2010 et dans le projet de développement territorial du GPV.

L'année 2006 a été une année de préparation des enjeux et objectifs de la nouvelle convention triennale 2007-2009. Dans le cadre de cette nouvelle convention de GSUP, les partenaires s'engagent principalement sur les enjeux suivants.

#### *Le développement d'une approche territorialisée de la gestion des territoires*

Les partenaires de la GSUP ont effectivement mis en œuvre une nouvelle démarche de travail, qui a conduit à l'élaboration de projets de gestion stratégiques sur trois territoires : Léo Lagrange est, Pyramide et Darnaise, retenus en raison de l'importance des enjeux.

Cette démarche a pour finalité de répondre de façon précise et adaptée aux enjeux d'amélioration de la gestion, de pérenniser les investissements du projet urbain et de permettre aux institutions et organismes bailleurs d'optimiser leur mode d'organisation, en agissant en priorité sur leur droit commun.

D'autres territoires vont bénéficier de la même démarche durant les trois prochaines années : Léo Lagrange ouest, Pyramide Komarov et Max Barel.

#### *Le renforcement de la participation des habitants aux démarches de proximité*

Les habitants seront associés au suivi et à l'évaluation des projets de gestion, les comités et associations de locataires existants bénéficieront d'un accompagnement et l'émergence de nouvelles associations.

L'accent sera également mis sur la sensibilisation et l'éducation des habitants à la propreté et au respect du cadre de vie, afin de faire évoluer les comportements.

#### *L'optimisation des modes de gestion existants*

Les partenaires s'engagent à renouveler leur mode de coopération, à rechercher autant que possible la mutualisation des moyens, à favoriser les projets à maîtrise d'ouvrage unique, en particulier pour les actions liées à l'amélioration de la propreté.

### *L'engagement d'une logique de résidentialisation*

Les partenaires ont décidé d'engager un processus de travail qui débouche sur une redéfinition conjointe des espaces privés et publics afin de donner un statut public aux espaces ouverts et recréer des rues lorsqu'elles sont inexistantes, définir un territoire privatif pouvant accueillir les fonctions d'accompagnement du logement, assurer les transitions entre immeubles bâtis et espace public et enrichir le cadre de vie.

Outre ces nouvelles orientations, certaines actions ayant montré leur intérêt continuent à être soutenues. Il s'agit des dispositifs Ceprels mobilisant du personnel en insertion, les actions de sécurisation du patrimoine des bailleurs et le soutien à la formation des personnels de proximité.

La nouvelle convention s'articule enfin de façon très étroite avec les autres politiques de développement social mises en œuvre sur les territoires, en particulier avec la thématique habitat.

La programmation de GSUP 2007 décline les orientations affirmées dans la nouvelle convention 2007-2009. Les actions proposées sont la traduction des engagements partenariaux et sont issues en partie des projets de gestion territoriaux.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2007 a été estimé à 1 513 868 € TTC.

L'engagement financier de la Communauté urbaine est d'un montant de 299 140 € nets de taxes.

Les tableaux récapitulatifs des actions à mener pour l'année 2007, détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, sont annexés au présent projet de délibération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

### **DELIBERE**

#### **1° - Approuve :**

a) - la nouvelle convention-cadre triennale de gestion sociale et urbaine de proximité du GPV Minguettes et Max Barel pour les années 2007, 2008 et 2009,

b) - le programme de GSUP pour l'année 2007 tel que présenté en annexe, ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine, à hauteur totale de 299 140 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

#### **2° - Autorise** monsieur le président à signer :

a) - ladite convention-cadre,

b) - les conventions arrêtant les modalités de participations financière entre les différents partenaires pour les opérations engageant la communauté urbaine de Lyon.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et 2008 - comptes 657 480, 657 380 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,